

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**DOCUMENT 8 bis****DOSSIER PEDAGOGIQUE****UNITE DE FORMATION****1. La présente demande émane du réseau :**

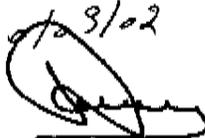
X (1) Communauté française

O (1) ~~Libre confessionnel~~O (1) ~~Provincial et communal~~O (1) ~~Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau :

Date et signature

Monsieur Jean STEENSELS, Président du Conseil de coordination

30/03/02
**2. Intitulé de l'unité de formation :****CHAUFFEUR-LIVREUR : ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION**

CODE DE L'U.F. 251301U21E1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 205
-----------------------------------	---

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe n° 1 de 1 page

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe n° 2 de 1 page

5. Classement de l'unité de formation :O (1) Enseignement secondaire de : O (1) transition
du degré : O (1) ~~inférieur~~O (1) ~~qualification~~
O (1) supérieurO (1) ~~Enseignement supérieur de type court~~O (1) ~~Enseignement supérieur de type long~~

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement		Classement du Conseil supérieur	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) ~~oui~~ X (1) non**7. Constitution des groupes ou regroupement :** Repris en annexe n° 3 de 1 page**8. Programme du (des) cours :** Repris en annexe n° 4 de 2 pages**9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° 5 de 1 page**10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° 6 de 1 page

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : 25 13 01 U21 E1	Code du domaine de formation : 205
--	---

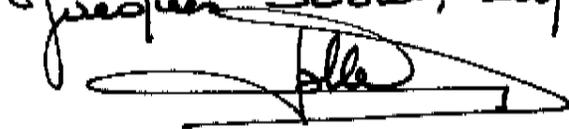
11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

<u>1. Dénomination des cours</u>	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Lecture de cartes et problèmes	CT	B	32
Méthodes de planification	CT	B	16
Documents de transport	CT	B	16
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	16
		Total des périodes	80

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Néant. Arlon, le 23 octobre 2002.
 Jacques Soblet, inspecteur.


b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :



Date : **14 NOV. 2002**

Signature : **A. COLLINET
ADM. PEDAG.**

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

CHAUFFEUR-LIVREUR : ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES SPECIFIQUES

L'unité de formation doit permettre à l'étudiant :

- d'ETABLIR un itinéraire de transport tenant compte des contraintes économiques ainsi que des contraintes susceptibles d'entraver le bon fonctionnement du transport ;
- de RESOUDRE des problèmes spécifiques à la fonction de chauffeur-livreur ;
- de REMPLIR et d'INTERPRETER correctement tous les documents liés au transport de la marchandise ;
- De DEVELOPPER des compétences de communication, d'organisation, d'observation et de réflexion technique ;

CHAUFFEUR-LIVREUR : ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. CAPACITES

L'étudiant sera capable :

En mathématiques,

face à une situation-problème liée à un domaine technique et relevant

- ⇒ *du calcul sur les nombres réels,*
 - ⇒ *de la représentation d'un graphique, d'un tableau et d'un diagramme,*
 - ⇒ *la résolution de problèmes simples de proportionnalité,*
 - ⇒ *les relations géométriques et trigonométriques appliquées au triangle rectangle ;*
- d'ANALYSER les composants de la situation et de la traduire en langage mathématique ;
 - de GERER les données et de les organiser ;
 - de CALCULER et d'INTERPRETER la solution en fonction du contexte du problème.

En français,

- de REpondre par écrit à un questionnaire portant sur un texte d'intérêt général ou professionnel ;
- d'ARGUMENTER oralement ses réponses ;
- de REDIGER un texte clair pour exprimer son avis sur un problème d'actualité vu en classe.

2.2. TITRES POUVANT EN TENIR LIEU

Certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré (C2D) ou

Certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI) ou

Attestation de réussite des unités de formation « Mathématiques appliquées au domaine technique » et « Français de base » dispensées dans l'enseignement secondaire inférieur

CHAUFFEUR-LIVREUR : ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de lecture de cartes et problèmes, il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail.

CHAUFFEUR-LIVREUR : ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION

4. PROGRAMME DES COURS

4.1. LECTURE DE CARTES ET PROBLEMES

En disposant de cartes géographiques de la Belgique et/ou en disposant d'une structure informatique opérationnelle et en recourant au vocabulaire technique le plus approprié :

- d'EXPLIQUER et d'INTERPRETER la légende d'une carte géographique,
- de SITUER les grandes villes de Belgique
- de SITUER les principales villes des différentes provinces de la Belgique,
- de INTERPRETER la signification d'une échelle mentionnée sur une carte géographique,
- de SITUER les grands axes routiers du pays et ceux des différentes provinces de la Belgique,
- de RETROUVER un lieu ou une adresse au départ d'une explication orale,
- d'ETABLIR un itinéraire pour se rendre jusqu'à un lieu indiqué en se servant d'un plan ou d'une carte et en respectant des contraintes imposées,
- d'UTILISER un logiciel « assistant d'itinéraire » pour établir l'itinéraire le plus économique.
- de CALCULER une distance réelle à partir d'une distance mesurée sur une carte,
- de CALCULER le prix d'un itinéraire en fonction du prix au kilomètre,
- de CALCULER le temps nécessaire pour un déplacement en fonction de la vitesse et de la distance,
- de CALCULER la consommation d'un véhicule,
- de CALCULER le coût au km d'un véhicule en fonction de données précises.

4.2. METHODES DE PLANIFICATION

En fonction de données précises (marchandises à livrer, priorité de la clientèle, heures d'ouverture et de fermeture,...) concernant une situation concrète de travail, l'étudiant sera capable de PLANIFIER et d'ORGANISER sa journée afin d'effectuer son travail de la manière la plus rentable pour son employeur et la plus satisfaisante pour ses clients.

CHAUFFEUR-LIVREUR : ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION

4.3. DOCUMENTS DE TRANSPORT

Au départ des documents nécessaires à la fonction de chauffeur-livreur, l'étudiant sera capable :

- de VERIFIER un CMR (certificat de mise à la route)
- de REMPLIR un bon de livraison,
- d'IDENTIFIER et d'UTILISER judicieusement les documents suivants : une facture, une note de crédit, un bon de livraison ou de commande, un CMR.

CHAUFFEUR-LIVREUR : ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, en disposant de cartes géographiques et/ou d'une structure informatique opérationnelle, des documents spécifiques à la fonction de chauffeur-livreur et en utilisant le vocabulaire technique approprié :

- d'ETABLIR l'itinéraire du transport des marchandises en tenant compte des contraintes économiques pour en rédiger sa feuille de route ;
- de REMPLIR et de VERIFIER la validité de tous les documents personnels et professionnels permettant d'effectuer le transport dans de bonnes conditions ;
- de CALCULER le coût d'une course en fonction de contraintes définies préalablement.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants:

- du choix pertinent de l'itinéraire établi ;
- du respect des contraintes données pour établir l'itinéraire demandé ;
- l'exhaustivité des informations contenues dans les différents documents personnels et professionnels ;
- la rigueur du raisonnement dans le calcul du coût d'une course.

CHAUFFEUR-LIVREUR : ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION

6. CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier d'une expérience professionnelle certaine et de connaissances actualisées dans le domaine étudié.